

Council of Europe  
Conseil de l'Europe



Congress of Local and Regional Authorities of Europe  
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe



CONGRESS018602

Strasbourg, 23 octobre 1995  
s:\delai.sa\rapport\adl1195\commperm

CG (2) 20  
Partie II

DEUXIEME SESSION

RAPPORT

SUR LES AMBASSADES DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Rapporteur: Mme Magdalena TOVORNIK (Slovénie)

EXPOSE DES MOTIFS

\* Objections to the Standing Committee procedure must reach the Head of the Congress Secretariat a clear week before the meeting of the Standing Committee; if 5 members object, the report will be submitted to the Plenary Session.

Les éventuelles objections à l'examen en Commission Permanente doivent parvenir au Chef du Secrétariat du Congrès une semaine avant la réunion de la Commission Permanente; si 5 membres du Congrès présentent des objections, le rapport sera soumis à la session plénière.

502  
95/4599

For debate in the Standing Committee  
Pour débat à la Commission Permanente  
\*See Rule 12 (4) - Voir article 12 (4) du Règlement\*

## **Les ambassades de la démocratie locale** **Missions intermunicipales organisées par les villes européennes** **soutenues par le CPLRE du Conseil de l'Europe**

Instituées par la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe dans sa Résolution 251 (1993), les *ambassades de la démocratie locale* (ADL) visent à encourager et/ou développer le processus démocratique au niveau local en tenant compte des différentes réalités matérielles et institutionnelles de certains pays de l'ex-Yougoslavie. Un Comité de Pilotage regroupant des membres du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE), des ONG et les partenaires institutionnels coordonne les actions des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe en faveur des populations de l'ex-Yougoslavie et prend les décisions concernant l'attribution du label d'*ambassade de la démocratie locale*.

Le rôle des ADL est de promouvoir d'une manière générale le respect des droits de l'homme et de favoriser la mise en oeuvre et l'affirmation d'un processus démocratique dans tous les secteurs touchant à la vie locale. Elles cherchent ainsi à favoriser la promotion des droits de l'homme et des minorités, le fonctionnement de la démocratie locale, le développement des échanges socioculturels et économiques, à offrir un lieu de connaissance, d'échanges, de compréhension mutuelle, un espace de dialogue et de médiation, sur une base multiculturelle et pluriethnique.

Assuré au départ par une ONG (Causes Communes), le financement des ADL est garanti par les communes, les partenaires institutionnels (Conseil de l'Europe, Union Européenne), ou d'autres organisations internationales. Les ADL bénéficient également du soutien du programme *Mesures de Confiance*. En règle générale, les communes d'accueil mettent à disposition les infrastructures de base (bureau, logement). Le Comité de Pilotage peut également, à la demande des communes partenaires, chercher des fonds supplémentaires nécessaires au fonctionnement des ADL.

Les ADL résultent d'un accord entre d'une part une commune située sur le territoire de l'ex-Fédération de Yougoslavie et d'autre part trois communes ou villes de différents Etats membres du Conseil de l'Europe dont une dans la mesure du possible située hors d'Europe occidentale. Ces villes acceptent de concerter leurs pratiques à travers une approche de coopération multilatérale et d'assurer par une présence permanente le fonctionnement de l'ADL. Elles sont invitées, dans le cadre de leurs relations internationales, à prendre part à des projets de dimension modeste dans le domaine de la formation, de la coopération économique et à encourager, à leur échelle, le développement des activités locales. Les ONG, parmi lesquelles **Causes Communes Belgique**, **Causes Communes France**, **Causes Communes Suisse**, **ANCI Veneto**, **Helsinki Citizens Assembly** et **Eurocités** sont également associées à ce projet.

Choisi par un comité regroupant les villes et les communes partenaires après consultation du Comité de Pilotage, le Délégué de l'ADL possède une expérience concrète du fonctionnement d'une collectivité locale lui permettant d'assurer sur place la coordination des missions qui lui sont confiées. Chargé de récolter l'information et de la centraliser, il occupe un rôle d'interface entre les partenaires locaux, les villes associées, les ONG et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (Conseil de l'Europe).

En associant les villes européennes, des ONG et les institutions internationales, les ADL permettent la mise en oeuvre de programme concrets, à même de répondre aux besoins des populations. Elles visent à assurer une visibilité de l'action des pouvoirs locaux et régionaux et à marquer la présence et le soutien des villes d'Europe dans cette région.

## Les réalisations des ambassades de la démocratie locale

La mise en place du projet des *ambassades de la démocratie locale* (ADL) a abouti à l'ouverture effective de quatre *ambassades* (à Osijek, Subotica et Maribor et Tuzla) depuis 1993. Les ADL visent à permettre le dialogue interculturel et interreligieux, à promouvoir la coexistence des différentes communautés, à favoriser le développement des droits de l'homme, de la compréhension mutuelle et le processus démocratique à un niveau local. Aussi certaines activités sont-elles communes à toutes les *ambassades*.

- Les échanges et les activités impliquant les villes partenaires constituent la spécificité de ces structures. Bénéficiant d'un réseau, les ADL peuvent en effet faire appel à leurs partenaires pour susciter des opérations communes visant à favoriser les échanges économiques, les structures de formation ou le financement d'activités sur place.

- L'organisation de Tables Rondes permet de renforcer le dialogue et de faire intervenir diverses personnalités du monde universitaire, journalistique et politique.

- Les Ecoles de la Société Civile, qui bénéficient d'ailleurs du soutien du programme "Mesures de confiance" du Conseil de l'Europe, tendent à devenir également un programme commun à toutes les ADL. Elles touchent à des problèmes allant au-delà du contexte des pays de l'ex-Yougoslavie et englobent les problématiques soulevées par la chute du communisme et la nécessaire reconstruction de la société civile. Ces Ecoles consistent en l'organisation de séminaires et de cours du soir permettant aux citoyens de se familiariser avec les thèmes débattus tels les droits de l'homme, la démocratie, etc. Ces Ecoles visent également à diffuser des publications et à permettre la constitution de bibliothèques financées conjointement par les partenaires municipaux et/ou institutionnels.

- La publication d'une Newsletter doit devenir un moyen d'échange de l'information, et une source d'information pour la population et pour les partenaires. Les expériences tentées à Osijek, notamment le support graphique utilisé, peuvent ici être mises en avant.

Les ADL développent également des activités spécifiques, en fonction de leurs possibilités et de leurs ressources.

L'**ADL d'Osijek** constitue l'exemple le plus achevé d'un projet qui a vu le jour en 1994. Ouverte par Patrick Quinet et soutenue par **Gödöllö (H)**, **Haarlem (NL)**, **Renkum (NL)**, **Wageningen (NL)** et **Lausanne / "Comité régional Vaud/Léman"**, l'ADL est aujourd'hui gérée par François FRIEDERICH, Délégué depuis avril 1995. Des contacts ont également été établis avec l'Université de **Olomouc (CZ)**. Les activités entreprises témoignent de la diversité des projets

qui peuvent être menés et de l'évolution de la demande sur place. Grâce à l'organisation de manifestations publiques telles que la Journée de l'Europe le 5 mai l'ADL acquiert une notoriété grandissante et se voit confrontée à des thématiques allant au-delà de ses fonctions originelles. Des demandes diverses relevant tant des activités économiques que de la restructuration des équipements de la ville lui sont formulées. Cela démontre l'attente suscitée par une telle structure et les compétences pluridisciplinaires exigées d'un Délégué qui doit pouvoir faire face à ces demandes, informer et conseiller ses interlocuteurs en leur proposant le cas échéant des solutions pour financer ou mettre en oeuvre un projet. En raison de l'intérêt suscité, l'ADL d'Osijek a entrepris, en Slavonie (Okucani, Pakrac), dans les territoires où la souveraineté croate a été récemment rétablie par l'armée croate, une série d'activités de soutien aux ONG locales travaillant dans le domaine des droits de l'homme, des réfugiés et des personnes déplacées. Cette extension est actuellement gérée et coordonnée par l'équipe d'Osijek.

L'**ADL de Maribor**, dont l'accord de partenariat intermunicipal a été officiellement signé le 11 septembre 1995, opère en Slovénie en particulier sur le terrain des réfugiés et coopère avec des ONG dans ce secteur. Ses partenaires sont **Bruxelles (B) et Blanc-Mesnil (F)**. Sa ville jumelle **Graz (A)** a pour sa part réagi favorablement à ce projet. L'ADL s'affirme comme coordinateur de différents projets, également comme pôle régional dans le nord-est de la Slovénie en collaboration avec la municipalité de Maribor qui développe un lien privilégié avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe. Sous la conduite de Patrick Quinet, l'ADL de Maribor est le point d'ancrage du projet TV Démo regroupant les télévisions locales de Maribor, Bruxelles, Tuzla, Sarajevo, Tournai, Subotica, Osijek, Belgrade, Liège, Skopje, Bologne, etc. Cette entreprise multilatérale permet de réaliser et de diffuser sur les canaux locaux de ces villes un magazine mensuel d'une heure qui montre des aspects de la vie quotidienne, particulièrement sous l'angle des préoccupations des citoyens et des municipalités.

En dépit de difficultés substantielles, **Subotica** a débuté les activités de son *Agence de la démocratie locale* en 1993. **Tilburg (NL), Namur (B) et Elche (E)** sont les partenaires de ce projet. Il n'a cependant pas été possible d'y faire travailler un Délégué. Aussi Nadia Cuk est-elle responsable du projet *ad interim*. L'Agence opère en Voïvodine. En dépit d'un budget modeste et d'activités réduites en raison des difficultés à mener une coopération internationale, un séminaire de deux jours concernant les droits de l'homme et la démocratie en communauté locale et une étude sur les ONG ont été réalisés en 1994. Le programme pour cette année comporte l'extension du projet "Ecole de la Société Civile", un soutien aux jeunes chercheurs dans le domaine des sciences sociales, des ateliers de création, des manifestations artistiques, un séminaire sur les relations ethniques et la participation à la conférence internationale organisée par la ville de Tilburg. Il est évident que cette Agence nécessitera un soutien appuyé pour mener à bien ces projets.

L'ADL de **Tuzla** est la première ambassade de la démocratie locale créée en Bosnie-Herzégovine. Inaugurée solennellement le 2 octobre 1995 en présence des partenaires de Tuzla, en particulier la Ville de Bologne, coordinatrice du projet, et d'une délégation du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe composée des Vice-Présidents du Congrès Mme ATIG et M. CHEVROT, la création de cette ADL couronne les efforts réalisés par la municipalité de Tuzla en faveur d'une société multiculturelle et multireligieuse, préservée en dépit d'un contexte politique et militaire difficile. De nombreuses villes soutiennent ce projet: **Bologne (I), Strasbourg (F), Rennes (F), Malmö Stad (S), Tübingen (D), Rubi (E), Anvers (B), Lisbonne (P), Nantes (F)**. **D'autres villes ont également exprimé leur intérêt pour le projet: Hambourg (D), Stockholm (S), Göteborg (S) et Maribor (SLO)**. Ce projet a reçu le soutien financier du programme communautaire "aide pour la démocratisation et le soutien au processus de paix dans

les républiques de l'ex-Yougoslavie" (ligne budgétaire B7-5102 dite "ligne Serge Abou"). La nomination de M. Claudio GERIN comme Délégué de l'ADL de Tuzla a été acceptée par le Comité de Pilotage du 30 juin 1995. Le maire de Tuzla est en relation régulière avec le Conseil de l'Europe et le Forum Européen pour la Prévention Active des Conflits (intergroupe du Parlement Européen) pour informer de la situation sur place.

La poursuite des activités des ADL dépendra de trois facteurs:

- **L'élargissement des partenariats**, indispensable pour le maintien et le développement des activités, et la recherche de nouvelles sources de financement
- **L'implication des villes et régions partenaires** qui sont en mesure d'apporter des solutions ponctuelles à des problèmes et à des projets à leur portée
- **La mise en réseau des différentes ADL** qui permettra de profiter dès à présent de l'expérience acquise dans les projets existants.

## **Les ambassades de la démocratie locale Projets et perspectives**

La formule des *ambassades de la démocratie locale* semble connaître un grand succès. Pour des villes dans certains pays de l'ex-Yougoslavie, la coopération avec des villes partenaires d'Europe leur permette de bénéficier d'un soutien qui peut être efficace grâce à la mise en commun de projets et d'idées coordonnées par un Délégué sur place. Les projets de dimension modeste peuvent ainsi être réalisés grâce à des entreprises multilatérales qui bénéficient de la synergie de villes, d'ONG et d'institutions telles le Conseil de l'Europe ou l'Union européenne. Six projets d'ADL sont actuellement à l'étude.

**Brtonigla - Verteneglio** (située en Istrie, région de Croatie) cherche à faire avancer son projet de télévision transfrontière, TV Nova, concernant des programmes destinés à promouvoir le dialogue interethnique. Le soutien du programme Mesures de Confiance est recherché. Ses partenaires sont **des communes du Canton du Tessin (CH) (Bellinzona, Locarno), la Région d'Emilie Romagne (I) et Ravenne (I)**. Le 29 juin 1995 a eu lieu à Verteneglio une réunion des partenaires en vue d'ouvrir l'ambassade.

En dépit du siège de **Sarajevo** (Bosnie-Herzégovine) qui a longtemps bloqué les échanges avec l'extérieur, la Municipalité de Barcelone a décidé de mettre en place une ambassade de la démocratie locale à Sarajevo. La Ville de Barcelone souhaite dans un premier temps concentrer son action sur les besoins de reconstruction des infrastructures et sur la nécessité de stimuler les échanges avec l'extérieur. Une première mission d'évaluation a conclu à l'urgence de l'ouverture d'une *ambassade* à Sarajevo. En raison de l'état d'avancement des travaux menés par la Ville de Barcelone, le Comité de Pilotage a décidé le 20 octobre 1995 d'approuver l'ouverture de l'ambassade de la démocratie locale à Sarajevo et la nomination de Mme Teresa SANDOVAL, Conseillère municipale de Barcelone, au poste de Déléguée.

L'Association ANCI Veneto a décidé de reprendre l'initiative à **Sisak** (Croatie), qui compte pour partenaires la Région de Venise (I), la Région de Lombardie (I), la Région de Puglia (I) et la Région de Blaye (F). Ce dossier devrait prochainement connaître de nouveaux développements.

L'Association des Villes et Municipalités de Macédoine" a été invitée par le Comité de Pilotage à proposer la ville hôte qui accueillerait la première ambassade de la démocratie locale en ex-République yougoslave de Macédoine. M. Blagola SILJANOVSKI, Président de l'"Association des Villes et Municipalités de Macédoine" et Maire de la Ville d'**Ohrid**, a présenté une première étude de faisabilité, dans le "bassin" de la région du lac d'Ohrid, et autour d'autres villes macédoniennes (par exemple **Struga**), mais aussi d'une ville albanaise (**Pogradec**), avec laquelle la ville d'Ohrid entretient des relations sur l'avenir écologique de la région du lac. Cela pourrait donc constituer un **projet transfrontalier**. Ohrid entretient par ailleurs des liens de partenariats et/ou de jumelage avec d'autres villes européennes ou extra-européennes. Elle est ainsi jumelée avec les villes de **Katwijk (Pays-Bas), Wologong (Australie), Windsor (Canada), Piran (Slovénie), Vinkovci (Croatie), Kragujevac et Budva (Serbie-Monténégro)**, et entretient des relations amicales avec **Eskishehir (Turquie), Pogradec et Korca (Albanie), Blagoevgrad (Bulgarie)**, et s'apprête à signer un accord de coopération avec **York (Royaume-Uni)**.

Il faut également noter que **Skopje** avait envisagé la mise en place d'un projet d'ADL avec les villes de **Bradford (UK)**, **Nuremberg (D)** et **Kosice (SL)**. Le projet d'une ADL suscite un grand intérêt de la part du Gouvernement et du Ministère des Affaires Etrangères.

Enfin **Mostar** pourrait bientôt se voir dotée d'une ADL grâce aux projets proposés par Friedensprojekt Postdam, en collaboration avec les villes de **Heidelberg (D)**, **Cambridge (UK)** et **Montpellier (F)** dans la perspective du rétablissement de l'unité de cette ville.

Face aux nouvelles demandes émanant de municipalités ne relevant pas des pays de l'ex-Yougoslavie, quelques remarques s'imposent:

- Le programme des *ambassades de la démocratie locale* est un projet jeune. L'expérience est encore limitée. Il convient par exemple d'anticiper l'évolution des fonctions d'une ADL au fur et à mesure de son activité et d'en prévoir les conséquences. Les ADL sont en effet rapidement confrontées à des demandes de toute sorte (ainsi la construction de nouveaux équipements urbains) qui, bien qu'elles ne concernent pas directement les tâches originelles assignées, n'en sont pas moins vitales pour les populations sur place.

- La formule du projet des *ambassades de la démocratie locale* est simple et modeste, et semble dès lors attractive pour les villes dans certains pays de l'ex-Yougoslavie -et ailleurs- désireuses de promouvoir les droits de l'homme, le dialogue interethnique et la démocratie à un niveau local. Il convient toutefois de remarquer qu'une telle entreprise exige des partenaires (villes, ONG et institutions) une réelle capacité à s'impliquer, à s'investir, à coordonner leurs activités et à assurer la mise en oeuvre et le suivi des projets. Le succès d'une ADL dépend donc de la rencontre de toutes ces énergies et la volonté de mener à bien un projet de coopération internationale.

- L'extension du programme des *ambassades de la démocratie locale* à d'autres pays, qui doit être envisagée dans cette optique-là, et qui été évoquée pour l'Albanie, les pays baltes et la Roumanie, demanderait toutefois de prendre en considération la charge de travail supplémentaire et les implications financières que cela représenterait pour le Comité de Pilotage, et de trouver de nouveaux moyens de financement. Ceux-ci pourraient notamment concerner les programmes établis par le Conseil de l'Europe, l'Union européenne ou les fondations.

- Grâce au savoir-faire et à l'expérience acquis dans les *ambassades* déjà existantes en Slovénie, Croatie et Serbie-Monténégro, une coopération pourrait être envisagée dans le futur avec des villes d'autres Etats en fonction de critères déterminés, comme l'existence de rapports conflictuels entre diverses communautés ethniques ou l'absence caractérisée de société civile.

Lors de sa réunion du 3 juillet 1995, le Bureau du Congrès a accepté le changement de dénomination du Comité de Pilotage pour l'action des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe en faveur des populations de certains pays de l'ex-Yougoslavie. Celui-ci s'appelle à présent :

### **Comité de Pilotage des ambassades de la démocratie locale**

Le changement de dénomination était souhaitable. Il convenait tout d'abord de l'opérer afin de ne pas évoquer le terme obsolète et mal perçu d'ex-Yougoslavie. Ce changement de dénomination n'affectera pas la portée du mandat du Comité de Pilotage. Il n'exclura ainsi pas dans l'avenir d'autres actions en faveur des populations de l'ex-Yougoslavie ou des manifestations ponctuelles, en liaison avec les ADL, permettant de développer les thèmes suivis au sein des ADL. Cette modification permettra en revanche de mieux identifier ce groupe de travail qui se concentre principalement sur les ADL.

Le Bureau du Congrès a par ailleurs pris note, sans se prononcer à ce stade, des perspectives d'élargissement des activités du Comité de Pilotage à d'autres pays. **Cette possibilité ne serait toutefois qu'une éventualité. Il faut en effet noter que l'urgence de la situation dans certains pays issus de l'ancienne Yougoslavie et les ressources limitées actuellement disponibles nécessiteront de fixer des priorités et de concentrer en premier lieu le travail sur cette région de l'Europe.**

Le Comité de Pilotage apporte son soutien à l'initiative de M. Martini (Italie) d'organiser lors de la 3e Session plénière du CPLRE un événement spécial pour mener une réflexion approfondie sur la situation politique résultant de la dissolution de l'ancienne Yougoslavie. Cette manifestation permettrait de s'interroger sur la forme nouvelle des structures géopolitiques et des structures de travail des autorités locales et régionales, et sur l'impact de ces évolutions en matière de protection des droits des minorités, de respect de la différence, d'éducation, de formation. Elle permettrait également de mettre en avant le travail réalisé par les ambassades de la démocratie locale et de souligner le rôle qu'elles peuvent jouer dans ce processus, en coopération avec les autorités locales.